



Légende

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Servitudes linéaires
- Servitude IV - électricité
- Servitudes surfaciques
- PPRI Zone Rouge

PLAN LOCAL D'URBANISME

Prescriptions

Prescriptions surfaciques

- Élément bâti protégé / façades et couvertures Art. L.151-19 du CU
- Élément écologique protégé / Art. L.151-23 du CU
- Patrimoine paysager protégé / Art. L.151-19 du CU
- Élément paysager boisé protégé / Art. L.151-23 du CU

Prescriptions linéaires

- Élément bâti protégé - Clôture / Art. L.151-19 du CU
- Patrimoine paysager boisé protégé - Alignement d'arbres / Art. L.151-19 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Élément bâti protégé - Bâti / Art. L.151-19 du CU
- Élément bâti protégé - Calvaire / Art. L.151-19 du CU
- Patrimoine paysager boisé protégé - Arbres / Art. L.151-19 du CU

Informations - Annexes

Informations linéaires

- Tracé indicatif des cours d'eau IGN

Informations surfaciques

- Lit majeur Atlas des Zones Inondables
- Zone de présomption de prescription archéologique

COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-BÉZIERS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : Règlement
Pièce n°3.5 : Règlement graphique
Pièce n°3.5.4 : Règlement graphique - Plan de Coujan 1/2500